



HACCP

La sécurité alimentaire dans les établissements CHRD



Objectifs & méthodes

Acquérir les principes de l'hygiène alimentaire et savoir les appliquer au quotidien.

Méthode pédagogique : L'animateur utilisera des techniques d'animation favorisant l'expression des participants (expérience, connaissances, difficultés etc.), des supports interactifs pratiques et audiovisuels. Animation interactive du groupe de progrès. Travaux dirigés d'amélioration en alternance entre théorie et pratique.

Evaluation des acquis : Tout au long de la formation, et à son terme sous la forme d'un QCM.

Publics

Chef d'entreprise CHRD, direction d'unité hôtelière, chef de cuisine, responsable de restauration, personnel de cuisine

Pré requis : Notions d'hygiène alimentaire

Intervenants

Animateurs spécialisés en hygiène alimentaire

Programme de la formation

Présenter le stage et les objectifs

Rappeler la législation de l'arrêté du 9 mai 1995

Evolution en particulier la traçabilité et les obligations de notification.

Savoir lire et interpréter le guide de bonnes pratiques d'hygiène restaurateur :

Présenter la méthode HACCP et l'intérêt du guide

Connaître les principales causes d'intoxication alimentaire

Maîtriser les points clefs en matière d'hygiène

Mettre en place les éléments simples de surveillance

Comment mettre en place le guide dans son entreprise ?

Valider les acquis par une évaluation (QCM).

Bilan de la session

Lieu et date

211, rue de l'Université - PARIS 7ème

Durée

1 jour, soit 8 heures

Tarif

300 € H.T. par participant (hors repas)

Renseignements sur les dates et les inscriptions:

UPIH - 11, rue Antoine Bourdelle - 75015 PARIS

Téléphone : 01 53 63 11 70 Télécopie : 01 45 49 96 56

Email : upih@upih.com

Site : www.upih.com / rubrique « nos formations »





BULLETIN D'INSCRIPTION



A retourner dûment complété à : **UPIH – Service Formation**
11 rue Antoine Bourdelle 75015 PARIS

Tél : 01.53.63.11.73 Fax : 01.45.49.96.56 mail : upih@upih.com

Formation « HACCP – sécurité alimentaire dans les établissements CHRD »

Date : Lieu : 211 rue de l'Université – 75007 PARIS

Mme Mlle M.

Nom : Prénom :

Adresse personnelle

Code postal : Ville :

Téléphone (fixe et portable) :

Mail :

Date de naissance :

Prise en charge : oui non Organisme de prise en charge :

Statut du Participant : salarié chef d'entreprise salarié chef d'entreprise non salarié autre

Le repas est à la charge du participant

POUR LA CONVENTION ET LA FACTURATION AU NOM DE VOTRE ENTREPRISE : Merci de bien vouloir compléter ces renseignements

Nom de l'entreprise:

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° SIRET : Code NAF :

Nombre de salarié(es) :

Nom / Prénom du responsable:

Personne en charge du dossier :

Téléphone : Fax : Email :

Je reconnais, (M/Mme/Mlle.), avoir pris connaissance des conditions générales de vente qui m'ont été remises avec le bulletin d'inscription.



Fait le A : Signature et cachet de l'établissement précédé de la mention « Lu et approuvé » (*en manuscrit*)

L'inscription sera considérée comme ferme et définitive dès réception du règlement complet.



Numéro de déclaration d'existence 11753742275 N° Siret 444 038 327 000 11 - Code NAF 804C

Conditions générales de vente au 1^{er} janvier 2010 UMIH Formation – HACCP

1) Inscription

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment complété à :

UPIH « service formation » 11 rue Antoine Bourdelle – 75015 PARIS

Tél : 01 53 63 11 73

Télécopie : 01 45 49 96 56

E-mail : stephanie.caillard@upih.com

2) Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le client reçoit une convention établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à UMIH Formation un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Dans la mesure où UMIH Formation édite une convention de formation pour l'action demandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

A l'issue de la prestation, une facture sera adressée au client (ou à l'organisme désigné par le client)

3) Annulation

	plus de 10 jours avant le début de l'action de formation :	moins de dix jours avant le début de l'action de formation :
Annulation du fait du client :	Pour les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou télécopie ou mail reçus plus de 10 jours avant le début de l'action de formation, UMIH Formation proposera soit le report de la date de formation du module concerné, soit le renvoi du chèque ou soit le remboursement de la formation.	Dans le cas de force majeure : hospitalisation, décès familial, maladie, accident, UMIH Formation accepte sur présentation d'un justificatif : - soit une réinscription dans les six mois pour une autre session du même module, sans frais. - soit le remboursement du montant de la formation.
		Pour toute annulation de dernière minute ou d'absence du stagiaire le jour de la formation : - Aucun remboursement ne sera effectué, si UMIH Formation n'est pas prévenu de l'annulation ou en cas d'absence du participant le jour du début de l'action de formation. UMIH Formation se réserve le droit de garder la totalité du coût de la formation. En cas de réinscription de cette même personne à un autre stage pour le même module, le stagiaire paiera sans diminution de tarif le coût de cette nouvelle formation. - Le stagiaire bénéficiera du report des sommes versées pour une autre session dans les six mois, pour le même module, si UMIH Formation est informé de l'annulation. Néanmoins, UMIH Formation se réserve le droit de facturer des frais de réinscription d'un montant de 150 € HT.
Annulation du fait d'UMIH Formation :	UMIH Formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 10 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation. UMIH Formation informera le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation d'UMIH Formation. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou les chèques seront renvoyés au client.	

4) Prix - Paiement

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque à l'ordre d'UMIH Formation, qui sera encaissé dès réception.

Toute acceptation de prise en charge par un organisme tiers doit parvenir au plus tard à UMIH Formation trois semaines avant le début de l'action de formation. A défaut le chèque remis lors de l'inscription par le stagiaire sera encaissé directement par UMIH Formation.

Tous nos prix sont indiqués hors taxe. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur. Toute session de formation commencée est due en entier.

Tous les frais relatifs à l'encaissement des sommes versées pour l'action de formation seront à la charge du stagiaire.

5) Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord à l'amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de commerce de Paris sera compétent.

6) Informatique et libertés

Toute inscription fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement des inscriptions chez UMIH Formation. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si un client souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit s'adresser à la Direction d'UMIH Formation.